SANTUÁRIO DE FÁTIMA
SHRINE OF FATIMA

Accréditation de la presse

Accreditation des journalistes et des professionnels des medias

Les journalistes et autres professionnels des médias doivent être en possession d'une accréditation délivrée par le Bureau de Communication pour pouvoir travailler dans l'enceinte du Sanctuaire de Fatima.

Trois types d'accréditation sont délivrés : l'accréditation temporaire, l'accréditation permanente et l'accréditation spécifique pour les pèlerinages internationaux anniversaire et les occasions spéciales.

Accréditation temporaire

L'accréditation temporaire permet aux journalistes et aux professionnels des médias d'exercer, de manière ponctuelle et pour une courte période, leur activité au Sanctuaire de Fatima.

Cette accréditation est individuelle et personnalisée. Par conséquent, dans le cas d'équipes de travail, une accréditation devra être demandée pour chaque membre, en indiquant le nom du coordinateur qui sera l'interlocuteur du Sanctuaire.

Afin de mieux planifier et préparer l'accueil des professionnels des médias, nous vous prions de toujours faire vos demandes d'accréditation à l'avance, du lundi au vendredi.

La demande d'accréditation temporaire doit être soumise au Bureau de communication via ce formulaire.

Accréditation permanente

L'accréditation permanente des journalistes et des professionnels des médias est un outil que le Sanctuaire de Fatima met à disposition de ceux qui y exercent une activité journalistique de manière régulière et suivie. Elle est personnelle, non transférable et a une validité d'un an.

L'accréditation permanente autorise le journaliste, grâce à une carte d'identification fournie par l'institution, à accéder aux espaces autorisés [voir les règles de séjour et de circulation]. Toutefois, il devra informer préalablement le Bureau de communication de sa venue au Sanctuaire pour y effectuer sa mission, en utilisant à cet effet l'adresse press@fatima.pt.

L'institution se réserve le droit de n'accorder l'accréditation permanente qu'aux professionnels qui ont une présence régulière et significative au sanctuaire de Fatima, soit par le nombre de prestations effectuées, soit par le nombre d'accréditations obtenues au cours des années précédentes.

Accréditation pour les pèlerinages internationaux anniversaire et pour les occasions spéciales

Pour suivre les pèlerinages internationaux anniversaire de mai, août et octobre, ainsi que les occasions spéciales, le Sanctuaire de Fatima attribue un autre type d'accréditation.

Le bureau de communication communique en temps utile la période à partir de laquelle les professionnels peuvent demander cette accréditation et met à disposition un formulaire spécifique.

CONTACTS

Bureau de communication | Centre de presse
Sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire de Fatima
Rua de Santa Isabel, 360
2495-424 Fatima
Téléphone : (+351) 249 539 600
E-mail : press@fatima.pt